

## LISTE DES TEMOINS

A remettre au **DEPOT DU DOSSIER** de mariage avec les **photocopies CNI ou passeport des témoins** . (2 témoins minimum, voire 3, maximum 4). Les personnes doivent être reconnaissables sur les photos des pièces d'identité.

MARIAGE : \_\_\_\_\_

PREVU LE : \_\_\_\_\_

OFFICIER de l'ETAT CIVIL CHOISI : \_\_\_\_\_  
(ou Adjoint d'astreinte)

Nom (jeune fille) :	Nom (jeune fille) :
Epouse :	Epouse :
Prénoms :	Prénoms :
Date de naissance :	Date de naissance :
Profession :	Profession :
Adresse :	Adresse :
Nom (jeune fille) :	Nom (jeune fille) :
Epouse :	Epouse :
Prénoms :	Prénoms :
Date de naissance :	Date de naissance :
Profession :	Profession :
Adresse :	Adresse :



AUTORISATION DE PARUTION DANS LA PRESSE

Au titre de l'article 9 du Code Civil, de la réponse ministérielle parue au Journal Officiel du 16 janvier 2003 et suite à l'acte qui vient d'être dressé sur les registres de l'état civil de la Mairie de Montauban (Tarn et Garonne) concernant :

- La naissance de mon enfant (nom et prénoms).....  
.....
- Mon mariage :.....
- Le décès de mon parent :.....

Je soussigné (e) M./Mme\* .....

Téléphone : .....

: OUI, en autorise la publication dans la presse

: NON, n'en autorise pas la publication dans la presse

Je certifie par la présente garantir la Mairie de Montauban (Tarn et Garonne) contre tout recours de ma part ou de la part des autres personnes concernées par l'acte cité ci-dessus.

Fait à Montauban, le  
(lu et approuvé)  
Signature,

**DOCUMENT A RAPPORTER DUMENT COMPLETE AU DEPOT DU DOSSIER DE MARIAGE**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L' EPOUX/EPOUSE (1)

Prénoms et Nom .....  
Profession.....  
Né(e) à .....(départ. ou pays).....  
le .....  
Domicilié(e) à .....  
Téléphone fixe ..... Portable.....  
Veuf/Veuve ou divorcé(e) de .....  
Résidence des parents (au cas où ni le futur époux ni la future épouse n'habite Montauban) .....  
.....  
Fils/Fille de (père)..... Profession.....  
Domicile père.....  
Et de (mère) ..... Profession.....  
Domicile mère.....  
 Nationalité :  
 Contrat de mariage OUI – NON  
Si OUI contrat reçu par Me .....le .....  
Notaire à .....

(1) *Rayer le mot inutile*

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L' EPOUX/ EPOUSE (1)

Prénoms et Nom .....  
Profession.....  
Né(e) à .....(départ. ou pays).....  
le .....  
Domicilié(e) à .....  
Téléphone fixe ..... Portable.....  
Veuve ou divorcé(e) de .....  
Résidence des parents (au cas où ni le futur époux ni la future épouse n'habite Montauban) .....  
.....  
Fils/Fille de (père) ..... Profession .....  
Domicile père.....  
Et de (mère) ..... Profession.....  
Domicile mère.....  
 Nationalité :  
 Enfants issus du couple qui se marie :  
.....  
.....

# *Votre mariage à la mairie de Montauban*

Charte de bon déroulement  
de la cérémonie



A l'occasion de votre mariage  
Madame Brigitte Barèges,  
mairie de Montauban,  
et le conseil municipal  
vous adressent  
leurs meilleurs vœux de bonheur.

*Votre mariage - Ville de Montauban*

## Cette charte de bonne conduite s'adresse aux futurs époux et à leurs invités.

Elle comporte un certain nombre de règles, civilités et protocoles, afin que la cérémonie et le cortège concilient la convivialité et le respect des règles de sécurité et de tranquillité des habitants de la ville, qui conviennent à cet événement important de la vie.

### Accès Hôtel de Ville et Stationnement

Le stationnement est interdit dans la cour d'honneur.

Les voitures appartenant au cortège pourront stationner sur le parking de la mairie, impasse des Carmes, le samedi en fonction des places disponibles ou sur les parkings situés aux alentours de la mairie, allées du Consul Dupuy, place de la cathédrale, berges du Tarn...

### Déroulement de la cérémonie

1. Les mariés doivent impérativement arriver à l'heure. L'officier d'Etat civil célébrera en priorité les cérémonies de mariage conformes à l'horaire enregistré initialement. Le cas échéant, le mariage arrivé en retard pourrait ne pas être célébré en fonction des contraintes municipales de l'Elu. Les mariés assumeront les conséquences du non respect de ces dispositions.
2. La prise de photos et de films est autorisée dans la mairie. La cérémonie est filmée par la mairie et le DVD est offert aux mariés.
3. Le déploiement de drapeaux est interdit dans la cour de la mairie, dans le hall d'accueil, sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville et dans la Salle des Mariages.
4. Le jet de petits coeurs en papier ou de pétales de rose est autorisé à l'extérieur de l'Hôtel de Ville. Le jet de riz est également autorisé.
5. Les mariés et leurs invités sont priés de quitter l'Hôtel de Ville sitôt après la cérémonie pour ne pas gêner les cortèges suivants.
6. Les débordements, les cris excessifs et la musique trop bruyante sont interdits dans l'enceinte de la Mairie par respect pour les autres cérémonies en cours.



### Le Cortège

De manière générale en centre ville :

- Le cortège des mariés s'engage à respecter le code de la route, à faire attention aux piétons et s'en tenir aux limitations de vitesse. L'obstruction à la circulation urbaine n'est pas autorisée pour le cortège.
- Tout débordement ou bruit excessif est interdit, notamment l'utilisation intempestive des quads et des motos.
- L'utilisation du klaxon en continu est interdit.
- Toute infraction au Code de la Route pourra être sanctionnée par la Police.

### La signature de la charte

Les mariés s'engagent, par la signature de cette charte, à ce que la cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec la vie des habitants de Montauban et de ses environs. Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de cette charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité.

*La Ville de Montauban vous souhaite une très belle cérémonie et beaucoup de bonheur.*

Nom et prénom des futurs époux

Date du mariage et heure prévue

Signature des futurs mariés  
précédée de la mention "Lu et Approuvé"